

Département de l'Eure

Arrondissement  
Des Andelys

N° 2016-024

**OBJET**

EXTENSION D'UNE REGIE POUR  
FACTURATION FRAIS DE GARDE  
DES ANIMAUX ERRANTS

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
Présents :	22
Pouvoirs :	4
Votes exprimés	26
Absents :	1

Date de convocation :

24 février 2016

République Française

MAIRIE D'ÉTRÉPAGNY

## Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille seize, le 3 mars à 20 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BEAUFILS, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme BLANCKAERT, M. CAILLIET, Mme GOUGEON, M. CLAUIN, M. CAVE, Mme TANNIOU, M. LANGLOIS, Mme BROCHARD, M. JOUVEAUX, M. FORTUNE, M. GAWIN, Mme PRUDHOMME, M. BLANFUNAY, Mme DUPILLE, Mme SEGAREL GEER, M. LE BOT, Mme BLAINVILLE, M. BAUSMAYER, M. TARAVELLA, Mme BONNETTE, M. PILINSKI.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme GIEHMANN (pouvoir à M. CLAUIN), Mme TANFIN (pouvoir à M. CAVE), M. QUILLET (pouvoir à Mme BLANCKAERT), M. LEGENDRE (pouvoir à M. BEAUFILS), Mme RIDOU.

Monsieur Guy CLAUIN a été élu secrétaire de séance.

--\*--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-24, L22112-1, L2212-2 et L2213-1,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la loi n°99-5 du 6 janvier 1999, relative aux animaux dangereux et errants et à la protection animale,

Le Maire, devant la recrudescence des animaux errants et des plaintes de la population, propose au Conseil Municipal d'instaurer une facturation pour frais de garde des animaux errants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'instauration de frais de garde des animaux errants
- Fixe le tarif journalier à 40 euros
- Décide d'étendre la régie n°81 « droits de place sur le marché » à la perception des frais précités.

Adopté à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702260-20160314-2016-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2016

Publication : 14/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

Pierre BEAUFILS